



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 79160

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les difficultés que rencontrent les étudiants français dans l'accès aux professions de santé, alors même que des professionnels de santé étrangers voient leur accès à ces professions facilitée en fonction des besoins recensés dans les hôpitaux publics notamment. Les étudiants français en médecine étant notamment soumis à une forte sélection scolaire du fait du *numerus clausus*, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si une réévaluation de celui-ci, fondée sur une prévision des besoins nationaux de santé sur une échelle de temps tenant compte des départs en retraite des praticiens actuellement en exercice, pourrait être envisagée. Une telle décision permettrait ainsi de mettre un terme à une rupture d'égalité dans l'accès aux professions médicales des étudiants français, écartés en amont de ce choix scolaire, par rapport à leurs homologues étrangers.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79160

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 mai 2010, page 5683

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)